



MAIRIE DE FONTAINE

1, Place de Turenne

90150 FONTAINE

☎ 03.84.23.80.12

✉ fontaine.mairie@wanadoo.fr

Le Maire de la Commune

à

**Mission Régionale d'Autorité
Environnementale (MRAe)**

Fontaine, le 20 mai 2025

V/ Réf :

N/ Réf : PF/SJ/20250520-27

Objet : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Consultation des personnes publiques associées

Madame la Présidente,

En vertu des dispositions du Code de l'Urbanisme, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme doit être soumis pour avis, avant l'ouverture de l'enquête publique, à l'Autorité Environnementale.

A cet effet, je vous prie de trouver au lien suivant le dossier du PLU de Fontaine arrêté par délibération du Conseil Municipal du 15 mai 2025 :

<http://www.autb.fr/urba/fontaine.html>

Conformément à l'article R.104-25 du Code de l'Urbanisme, l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler, faute de réponse dans les trois mois.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations les plus distinguées.

Le Maire,
Pierre FIETIER

